



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°313

Octobre 2023

En préambule du Conseil Municipal, Monsieur Samuel FERET, Vice-Président de la transition écologique à Arc Sud Bretagne, a présenté à l'ensemble des conseillers le schéma directeur des Énergies Renouvelables (EnR). Monsieur Le Maire précise qu'une réunion sera programmée avant fin décembre pour définir le plan d'action de la commune de Saint-Dolay.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 OCTOBRE- 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 16 - pouvoirs : 2 soit 18 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoints : Isabelle SIRLIN, Jean-Pierre HAMON, Gaëlle DAVID, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Wilhelm BLANCHARD, Christine CHAZELLE, Bruno CRESPEL, Lauriane DOUILLARD, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Isabelle PERRAIS, Stéphane PELLION, Yannick ROUSSE.

Absents excusés : Nicolas GURIEC donne pouvoir à Patrick GÉRAUD, Guillaume WACHNICKI donne pouvoir à Muriel MALNOË.

Absent non excusé : Vincent SAULNIER.

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h25.

Nicolas CHESNIN est le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2023

B. DÉLIBÉRATIONS :

ENVIRONNEMENT :

- ✓ Recours à la délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement collectif
- ✓ Prolongation de la délégation de Service Public Assainissement

ADMINISTRATION - FINANCES :

- ✓ Demande de subvention « Le Local »
- ✓ Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement à terre de la halte nautique du Port de Cran
- ✓ Désignation du référent déontologue pour les élus locaux

ENFANCE JEUNESSE :

- ✓ Participation des communes extérieures aux dépenses de l'école publique Arc-en-ciel
- ✓ Subventions aux établissements scolaires
- ✓ Choix d'un architecte pour la réhabilitation et l'extension du Centre de Loisirs

C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'élimination des déchets
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public Morbihan Energie,
- Recrutement d'un agent de médiathèque et référent site internet de la Commune (réception des offres le 13/11/2023)

VOIRIE - BÂTIMENT- AMÉNAGEMENT - URBANISME :

- ✓ Construction du local multi-associations : Choix des entreprises
- ✓ Proposition de programme de voirie 2023 et demande de subvention
- ✓ Modification n°1 au PLU

ARC SUD BRETAGNE :

- ✓ Convention de finalisation de la participation financière des communes au projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD)
- ✓ Approbation du rapport CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) pour faire suite à la restitution de la compétence « Organisation, Gestion et Animation du restaurant scolaire intercommunal » à la commune de Muzillac à compter du 1^{er} septembre 2023

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre est approuvé à l'unanimité.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :**ENVIRONNEMENT :**✓ **Recours à la délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement collectif**

La Commune de Saint-Dolay a choisi de gérer son service d'assainissement collectif en la délégation de service public. Ce mode d'exploitation apparaît comme étant le mode de gestion le mieux adapté à ce service public d'assainissement collectif pour la commune et des usagers.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le principe du recours à une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de son service public d'assainissement collectif, autorise Monsieur le Maire à procéder à la publicité et au recueil des offres et à la négociation de celles-ci et autorise Monsieur le Maire à signer la proposition d'accompagnement par IRH Ingénieur Conseil en qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

✓ **Prolongation de la délégation de service publique assainissement : avenant N°2**

Monsieur le Maire explique que la délégation de service public d'assainissement se termine le 31 décembre 2023. Le nouveau contrat ne débutera que le 1er juillet 2024. Dans ces conditions, il est nécessaire de prolonger le contrat par un avenant d'une durée de 6 mois et de porter ainsi la fin du contrat au 30 juin 2024, temps nécessaire à la commune pour la passation d'un nouveau contrat de Délégation de Service Public, tout en assurant la continuité du service public d'assainissement.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la prolongation du contrat de délégation de service public de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2024 avec la société SUEZ ENVIRONNEMENT.

ADMINISTRATION – FINANCES :✓ **Demande de subvention « Le Local »**

L'association Le Local sollicite auprès de la commune de Saint-Dolay, une subvention d'un montant de 5 000€, afin d'aider le financement d'un espace collectif dans le futur projet « Le Local ».

Après délibération et vote pour 15 voix pour et 3 voix en abstention (Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Guillaume WACHNICKI) Le Conseil Municipal valide l'octroi d'une subvention de 5 000€ pour le Local.

✓ **Avenant au contrat de maitrise d'œuvre pour l'aménagement à terre de la halte nautique du port de Cran**

Monsieur Le Maire rappelle qu'en juin 2021, le Cabinet AR'Topia a été retenu pour l'étude de l'aménagement de la halte nautique du port de Cran. Les honoraires du cabinet avaient été calculés sur la base de 7.20 % de travaux pour un montant estimé à 200 000 € HT en 2021 soit 14 400 € HT d'honoraires.

À ce jour le nouveau montant des travaux calculé lors de l'Avant-Projet Sommaire s'élève à 304 350 € HT. Par conséquent les honoraires du Cabinet AR'Topia augmentent en proportion et s'élèvent désormais à 21 913.20 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'avenant au contrat de maitrise d'œuvre pour l'aménagement à terre de la halte nautique du port de Cran.

✓ **Désignation du référent déontologue pour les élus locaux**

Monsieur le Maire rappelle que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Les missions du référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Corinne HERVE, retraitée à ce jour de la Fonction Publique Territoriale et titulaire d'un DESS de Droit public interne et collectivités territoriales. Elle sera rémunérée par une indemnité de vacation dont le montant est fixé à 80€ par dossier traité. Les questions les plus complexes pourront être traitées par

un collège de référents déontologues et entraîner un cumul de vacances. Si de manière tout à fait exceptionnelle, un déplacement était nécessaire, les frais seront pris en charge selon les barèmes applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne de Mme Corinne HERVE en qualité de référent déontologue auprès des élus de la commune jusqu'à l'expiration du mandat en cours, fixe les modalités de saisine du référent déontologue des élus comme indiqué ci-dessus, autorise le paiement des vacances effectuées par dossier traité par référent.

ENFANCE JEUNESSE :

✓ Participation des communes extérieures conventionnées aux dépenses de l'école publique Arc-En-Ciel

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'Enfance Jeunesse, rappelle que les communes extérieures conventionnées ayant des enfants scolarisés à l'école publique Arc-en-ciel participent aux dépenses de fonctionnement. Ces dépenses s'établissent pour l'année scolaire 2022/2023 :

- 423.10€ pour un élève élémentaire,
- 1 498.78€ pour un élève maternel.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le coût de l'élève et autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes aux communes extérieures conventionnées ayant des enfants scolarisés à l'école Arc-en-ciel.

✓ Subventions aux établissements scolaires :

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'Enfance Jeunesse, propose de valider les subventions scolaires qui seront versées en 2024 par élève habitant Saint-Dolay.

	Par élève habitant Saint-Dolay
Fournitures scolaires	55 €
Arbre de Noël	12 €
Activités scolaires	34 €
Voyage scolaire avec nuitées en CM (1 fois pendant la scolarité de l'enfant)	30 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les subventions scolaires pour l'année 2024

✓ Choix d'un architecte pour la réhabilitation et l'extension du centre de loisirs

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'Enfance Jeunesse, informe que la commission d'appel d'offres a retenu le cabinet Burgaud pour la réhabilitation et l'extension du centre de loisirs. Le montant estimé de la pré-étude s'élève à 350 000.00€ HT. Les honoraires représentent un montant estimé à 47 452.00 € HT (13,56%).

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition du Cabinet BURGAUD et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes.

VOIRIE - BÂTIMENT- AMÉNAGEMENT - URBANISME :

✓ Proposition de programme de voirie 2023 et demande de subvention

Monsieur Le Maire informe les élus que la commission avait souhaité effectuer les travaux sur les chemins d'exploitation :

- du village Le Grippé vers la Vilaine,
- de La Vieille Couarde vers la route du Forsdoff.

La commission d'appel d'offres a retenu, pour ces travaux, la proposition de l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 36 512.15 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise LEMEE LTP et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 36 512.15 € HT, et autorise Monsieur Le Maire à solliciter le Conseil départemental pour une demande d'aide financière.

✓ **Construction du local Multi-Associations : Choix des entreprises**

Les travaux de la construction du local multi-associatifs sont divisés en 6 lots. La commission d'appel d'offres a retenu les offres suivantes :

LOT	Entreprise retenue	Montant	Observations
1 Terrassement VRD	LEMEE LTP	46 546.06 €	
2 Gros œuvre	VIGNON CONSTRUCTION	69 667.90 €	Option retenue : mur parpaing entre cellule de venaison et stockage
3 Charpente couverture bardage serrurerie	HERVY	86 812.98 €	Option retenue : couverture bac acier en panneaux sandwich de 60 mm
4 Panneaux isothermes	VSA AMENAGEMENT	17 815.60 €	
5 Électricité	PAYS DE VILAINE ELECTRICITE	15 281.89 €	
6 Plomberie sanitaire	Lot infructueux pas d'offre	6 300.00 €	Solliciter et demander des devis

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les offres énoncées ci-dessus avec les options pour les lots 2 et 3, déclare le lot 6 plomberie sanitaire infructueux et sollicite plusieurs devis pour ce lot afin de pouvoir réaliser les travaux.

✓ **Modification n°1 au PLU**

Monsieur le Maire rappelle que le PLU a été approuvé par délibération le 28 novembre 2019. Ce PLU actuellement applicable sur la commune nécessite quelques ajustements et corrections. Il ne s'agit donc pas de renouveler l'ensemble des dispositions, mais d'y apporter quelques adaptations. Ces modifications feront l'objet d'une enquête publique en mairie.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision de prescrire la modification n°1 du PLU et autorise à Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification n°1 du PLU.

ARC SUD BRETAGNE :

✓ **Convention de la participation financière des communes au projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD)**

Monsieur le Maire informe que le syndicat Mégalis Bretagne a transmis à Arc Sud Bretagne le projet de convention pour le financement du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) 2024-2027 visant à raccorder les foyers, entreprises et sites publics non desservis avec un objectif de couverture intégrale d'ici la fin 2026. Ce projet prévoit 25 175 prises fibre optique (FtTH) réparties comme suit :

MEGALIS BTHD – Nombre de prises			
Communes	TOTAL DE PRISES	Communes	TOTAL DE PRISES
Ambon	1836	Marzan	1846
Arzal	1534	Muzillac	3764
Billiers	1001	Nivillac	3264
Damgan	4922	Noyal-Muzillac	1767
La Roche-Bernard	930	Péaule	1872
Le Guerno	625	Saint-Dolay	1793

Le montant de la participation d'Arc Sud Bretagne au projet BTHD pour les 3 phases s'élève à 7 753 900 € dont 4 647 135 € déjà financés au titre des conventions précédentes. Le reste à financer pour la convention de finalisation 2024-2027 est de 3 034 718 €.

Pour sa part la commune de Saint-Dolay doit verser la somme de 241 609.50€ soit 60 403.00€/an pendant 4 ans.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le montant des participations versées par la commune à Arc Sud Bretagne pour le financement du projet Bretagne Très Haut Débit porté par le syndicat Mégalis Bretagne et approuve le projet de convention de finalisation de la participation financière des communes au projet Bretagne Très Haut Débit, et autorise le Maire à signer avec Arc Sud Bretagne cette convention et à engager toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

- ✓ **Approbation du rapport CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) à la suite de la restitution de la compétence « Organisation, Gestion et Animation du restaurant scolaire intercommunal » à compter du 1^{er} septembre 2023.**

Monsieur le Maire informe le conseil que, par courrier en date du 21 septembre 2023, le Président de la CLECT lui a transmis le rapport d'évaluation des charges transférées suite à la restitution, par Arc Sud Bretagne à la commune de Muzillac, de la compétence « Organisation, gestion et animation du restaurant scolaire intercommunal » à compter du 1^{er} septembre 2023.

Par délibération n°150-2022 en date du 13 décembre 2022, le conseil communautaire d'Arc Sud Bretagne s'est prononcé en faveur du transfert, à la commune de Muzillac, de cette compétence.

La CLECT s'est réunie le 19 septembre 2023 pour évaluer les charges transférées par Arc Sud Bretagne à la commune de Muzillac. Monsieur Le Maire présente au conseil le rapport de la CLECT.

Les charges du restaurant scolaire ont été évaluées à 238 941 €

EVALUATION DES CHARGES DU RESTAURANT SCOLAIRE	
Coût net des dépenses de fonctionnement	101 234 €
Coût des dépenses liées à l'équipement	137 707 €
TOTAL CHARGES DU RESTAURANT SCOLAIRE	238 941 €

L'usage de ce restaurant scolaire étant partagé entre Arc Sud Bretagne, la commune de Muzillac et le collège Sainte-Thérèse, ces charges ont été réparties au prorata du nombre de repas servis en 2022 :

Évaluation par la CLECT des charges du restaurant scolaire	Montant	Usage ASB Services Communautaires 6%	Usage Collège Ste Thérèse 46%	Usage commune Muzillac 48%
En fonctionnement	123 070 €	13 538 €	109 532 €	0 €
Dépenses non liées à l'équipement	101 234 €	11 136 €	90 098 €	0 €
Dépenses liées à l'équipement	21 836 €	2 402 €	19 434 €	0 €
En investissement	115 871 €	6 628 €	53 625 €	55 618 €
Coût de renouvellement de l'équipement	115 871 €	6 628 €	53 625 €	55 618 €
TOTAL EVALUATION DES CHARGES	238 941 €	20 166 €	163 157 €	55 618 €

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, Arc Sud Bretagne apportait un soutien aux collèges pour les repas qui ne peut être maintenu après restitution de la compétence à la commune de Muzillac.

Dans le contexte inflationniste actuel, et afin de ne pas faire supporter aux familles une immédiate et importante augmentation du prix des repas, il a été décidé, avec l'accord des services de l'État, que ce soutien serait conservé pendant 7 ans, avec un montant identique pendant 2 ans puis une diminution par lissage pendant 5 ans. Ce désengagement impacte le montant des charges transférées à la commune de Muzillac.

Après délibération et vote pour 7 voix contre (Audrey BERTRET, Nicolas CHESNIN, Bruno CRESPEL, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Stéphane PELLION et Yannick ROUSSE), 3 abstentions (Patricia CANAUX, Christine CHAZELLE et Lauriane DOUILLARD) et 8 pour, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT concernant l'évaluation des charges à la suite de la restitution à la commune de Muzillac de la compétence « Organisation, gestion et animation du restaurant scolaire intercommunal », à compter du 1^{er} Septembre 2023.

C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- ✓ **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Monsieur Le Maire présente le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce rapport doit être mis à la disposition du public. Il a pour objectif principal de renforcer la transparence et l'information sur la gestion du service d'élimination des déchets. Le rapport est consultable en mairie.

Le nombre d'habitants pris en compte dans ce rapport est celui de la population dite « DGF », intégrant les résidences secondaires, qui est de 34 323 habitants en 2022. La population INSEE est de 28 665 habitants.

En 2022 : 5 998,44 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit une baisse de 2,05 % par rapport à 2021. Le ratio d'ordures ménagères est de 174,76 Kg/hab/an (pop DGF) et de **209,26 Kg/hab/an** (pop INSEE).

Les tonnages de déchets recyclables sont :

- 944,28 tonnes d'emballages légers (+ 5,67 %),
- 2 164,90 tonnes de verres (+ 0,73 %),
- 471,60 tonnes de papiers (- 12,57 %)

Par ailleurs, 147 332 passages ont été comptabilisés sur les déchetteries et plateformes de déchets verts.

Les tonnages de déchets déposés sur ces sites ont été de 11 093,83 tonnes, principalement des gravats (1 592,48 tonnes), du tout-venant (2 509,98 tonnes) et des déchets verts (4 093,26 tonnes).

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) particuliers et par la Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les professionnels et communes.

Détail Financement usagers 2022	2022	%
TEOM (particuliers et professionnels non exonérables)	3 646 251 €	88
REOM spéciale (professionnels)	495 475 €	12
Redevances spéciales professionnels	297 438 €	7
Redevances spéciales hébergements de plein air	91 463 €	2
Redevances spéciales services municipaux	106 574 €	3
TOTAL Financement usagers 2022	4 141 726 €	100

Bilan financier (Compte administratif 2022 du Budget Principal - service déchets)

SERVICE DECHETS Compte Administratif 2022	Dépenses	Recettes	SOLDE 2022
TOTAL Fonctionnement 2022	5 805 159,60 €	975 983,29 €	-4 829 176,31 €
Total Investissement 2022	1 128 299,38 €	1 152 421,46 €	24 122,08 €
Total financement usagers 2022		4 141 725,70 €	4 141 725,70 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 (B)	6 933 458,98 €	6 270 130,45 €	-663 328,53 €
RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2022 (A+B)			-763 026,83 €
Restes à réaliser 2022	318 256,76 €	98 073,53 €	-220 183,23 €
RESULTAT au 31 décembre 2022 avec les restes à réaliser 2022			-983 210,06 €

Le bilan de l'exercice 2022 présente un déficit de 663 328,53 €. Le résultat cumulé au 31 décembre 2022 est de : - 763 026,83 €.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Municipal prend acte du rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets établi par les services de la Communauté de Commune Arc-Sud-Bretagne.

✓ Rapport d'activité Morbihan Energie

Monsieur Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le rapport est consultable en mairie.

	2021	2022
Nombres de clients	1489	1507
Mal alimentés	2.55%	1.66%
Réseau basse tension	59 km	59km
Réseau BT aérien	43 km	42 km
Réseau BT souterrain	16km	18km
Temps de coupure par usagers/an	89 mn	80 mn

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

✓ Recrutement agent de médiathèque et référent site internet de la Commune réception des offres le 13/11/2023.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu Le 29 novembre 2023 à 20h00

Groupe municipal « Saint-Dolay Citoyens ! » - Écologie, Citoyenneté, Solidarité.

Les énergies renouvelables à Saint-Dolay, on en est où ?

Le mix énergétique, c'est quoi ?

C'est la répartition des différentes sources d'énergies utilisées pour répondre à des besoins énergétiques dans une zone géographique précise. Clairement, c'est la diversification des ressources pour être moins dépendant des énergies fossiles. Notre commune n'a, pour le moment, pas fait sa mue énergétique. A l'échelle de notre territoire et au même titre que les collectivités voisines, Saint-Dolay doit influencer et participer à la production d'énergies renouvelables. Elle a l'espace (4826 hectares !) et les infrastructures, elle a les capacités financières, l'état l'autorise à faire ses choix : y'a plus qu'à !

Un devoir communal !

Les collectivités territoriales, *Commune de Saint-Dolay* et *Communauté de Communes Arc Sud Bretagne* en tête, ont le devoir d'informer et d'inciter les Dolaysien(ne)s à participer aux développements des systèmes de productions d'énergies renouvelables. Comment ?

1. Inclure les habitants aux processus de décisions dès la genèse d'un projet local (explication - concertation- réflexion). Chacun ramènerait sa contribution. Le pouvoir deviendrait partager.
2. Investir à long terme sur le patrimoine et l'espace public : par exemple en installant des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics et sur les parkings communaux.
3. Rendre souverain notre territoire par une autoconsommation des productions d'énergies : financement citoyen - production locale - distribution vers nos villages - consommation par les Dolaysiens.

Un défi collectif !

Chacun de nous, Citoyen(nes), à l'échelle de nos habitats, de nos habitudes, de nos possibilités, de nos cultures, devons faire de notre mieux pour réduire notre empreinte carbone certes mais aussi, et car nous devons penser à nos générations futures, pour trouver des solutions de diversification de nos sources de productions d'énergies locales. Il s'agit d'un beau défi à relever. Collectivités, habitants, associations, acteurs économiques et sociaux, tous dans le même sens !

Partagez vos idées citoyennes : saintdolaycitoyens@mailo.com facebook : @saintdolaycitoyens

Vos élus « Saint-Dolay Citoyens ! », **Audrey BERTET et Stéphane PELLION**

INFORMATIONS PRATIQUES



COLLECTE DE FIN D'ANNEE :

Pour la collecte du **bac jaune** :

- Dernière collecte du bac jaune en 2023 : mardi 26/12/2023
- Première collecte du bac jaune en 2024 : samedi 06/01/2024

Pour les **ordures ménagères** :

- Dernière collecte du bac gris en 2023 : mardi 26/12/2023
- Première collecte du bac gris en 2024 : vendredi 12/01/2024



À compter du 1^{er} janvier 2024, la fréquence de collecte des ordures ménagères est modifiée : collecte toutes les deux semaines (sauf juillet et août) en alternance avec la collecte des emballages/papiers (bac jaune).

Le calendrier de collecte sera distribué dans chaque boîte aux lettres de la commune entre le 15 novembre et le 15 décembre

Collecte de pneus
RESERVEE AUX PARTICULIERS UNIQUEMENT

arc sud bretagne

INSCRIPTION OBLIGATOIRE pour la collecte ouverte jusqu'au 19 Novembre 2023 auprès du Pôle Environnement

Les pneus devront être exempts de tous corps étrangers : gravats, métaux, terre...

Dépôt dans la limite de 4 pneus maximum par foyer.

Deux lieux et jours de collecte :

Mardi 05 Décembre 2023

aux Services Techniques Arc Sud Bretagne - Les Bruyères - MUZILLAC.

Jeudi 07 Décembre 2023

au Pôle Environnement 9 Parc d'Activités de La Grée - NIVILLAC.

Pôle Environnement : environnement@arcsudbretagne.fr - www.arc-sud-bretagne.fr - 02 99 91 40 90

VACCIN ANTI-GRIPPE 2023 A SAINT-DOLAY

Les permanences vaccination Grippe ont lieu en plus des permanences habituelles de 9H à 12H et SANS RENDEZ-VOUS au cabinet infirmier.

**NOVEMBRE : MARDI 14 et JEUDI 16
MARDI 21 et MERCREDI 22 et le JEUDI 23**



En dehors des permanences « grippe », les vaccins se font sur rendez-vous sur les permanences classiques. Merci de vous munir de votre bon de vaccination, de votre vaccin et de votre carte vitale.

Les prises de sang se feront aux horaires habituels de 8h00 à 9h00.

Les infirmières

LE CCAS VOUS INFORME :

BANQUE ALIMENTAIRE

La BANQUE ALIMENTAIRE aura lieu les vendredi 24 et samedi 25 novembre 2023 de 9 h à 19 h, au super marché NETTO de Nivillac.

Nous recherchons des bénévoles.

DOMICILE PARTAGÉ

Nous recherchons des personnes intéressées par l'activité de sorties promenades hebdomadaires ou par l'activité culturelle (ex. lecture, discussion...)

Si vous êtes intéressé veuillez contacter Isabelle SIRLIN Vice -Présidente au 02.99.90.17.07 ou envoyé un courriel au : ccas@saintdolay.fr

AGENDA : NOVEMBRE – DECEMBRE



PROGRAMMATION CHOCOLAT A SAINT-DOLAY

CHOCOLAT SHOW !

La commission culture vous invite **le samedi 9 décembre à 20h00** Un show musical, énergisant, déstressant. Délectable comme une tasse de chocolat chaud !

Elise Archambault, à la voix d'or et au tempérament sucré – mais pas trop ! – réunit autour d'elle une folle équipe pour fêter le chocolat sous toutes ses formes.

Avec de la musique lyrique savoureuse, une touche de théâtre hilarant, l'indispensable petite pointe d'amertume...

Au programme : Cosi fan tutte, Mozart ; Les Aventures du Roi Pausole, Honegger ; La Cantate du Café, Bach et aussi des canons, de la musique japonaise, du théâtre, une recette, du cabaret et du chocolat !

L'APARTÉ DOLAYSIEN

La troupe de théâtre de Saint-Dolay vous donne rendez-vous au mois de novembre pour un nouveau spectacle

**NOVEMBRE
SAMEDI à 21h00 : 11, 18 et 25
DIMANCHE à 15h00 : 12 et 19**



Les réservations se font sur hello asso ainsi qu'à la boulangerie de Saint-Dolay N'hésitez pas à suivre notre Facebook et Instagram pour en savoir plus !!!!

On compte sur vous !

L'Aperté Dolaysien

LE ROND MITAO

Le Rond Mitao vous invite à venir danser 2 fois par mois à la salle polyvalente de Saint-Dolay, de 19H à 21H.

Prochaines dates des mini Fest Noz
15 et 29 novembre et 13 et 20 décembre,

Renseignement, contactez le 06 25 86 17 52 ou par mail : lerondmitao@laposte.net

L'ASSOCIATION DU MARCHÉ A LA FERME

vous propose pour des fêtes de fin d'année responsables et créatives, l'Association du Marché à la Ferme vous propose deux ateliers animés par Amélie Brault de Terre Agir Pour la Planète :



-Atelier Furoshiki :
mercredi 29 novembre
17h-19h technique japonaise d'emballage cadeau Zéro Déchet

-Atelier Bonhomme de Neige lors du Marché de Noël, mercredi 20 décembre 2023 : création d'une déco de saison à base de textiles de récupération

TELETHON 2023**PAIN au four de SAINTE-ANNE :**

Fabrication de pain de ménage du vendredi soir 08/12 au samedi 09/12 soir

Sur place, buvette, vin chaud, gâteaux, et +

PAINS SUCRES du COMITE DES FETES DE BURIN. :

Commande du 13/11 au 18/11 auprès de Monique DENEUX au 06.78.43.24.29 ou 02.99.90.27.56

Les pains sucrés seront à retirer du 1^{er} au 8 décembre, salle du comité des fêtes (étang de Kernevy Burin)

CROISSANTS :

Commande du 18/11 au 26/11 – la livraison est prévu le dimanche 10 décembre.

RANDONNEE PEDESTRE le dimanche 10/12 –

Inscription à partir de 9h, départ 9h30- Hall de la salle polyvalente. Une collation sera offerte à l'arrivée. Tombola vente d'enveloppes toutes gagnantes.

L'ASSOCIATION LE LOCAL

Les huîtres "la belle de Pénerf" sont

en vente à l'épicerie les

Vendredi 9h à 13 h et 15 à 19h, samedi matin et dimanche matin de 9 h à 13h.

À cocher également sur votre agenda :

Dimanche 19 novembre : **Film documentaire La Part du Solidaire** suivi d'un **échange de vues**.
Samedi 9 décembre : **Marché des Artisans d'Art et des producteurs locaux**.

Et bien d'autres animations en 2024 !

Adhérez et participez à la vie des associations de notre commune, rejoignez-nous :

Association LE LOCAL

8 place de l'église

02 23 10 29 94

Courriel : lellocalsaintdolay@mailo.com - Facebook

: Le Local, épicerie associative

**Opération sapins de Noël 2022 Hospitalité de SAINT-DOLAY et THÉHILLAC**

Les Brancardiers et Hospitalières de SAINT-DOLAY et THÉHILLAC, vous proposent leurs SAPINS de NOEL, au profit des personnes malades et handicapées et associations caritatives.

Nous serons présents :

À partir de 9h00 place de l'Église à Saint-Dolay

Les samedis 2, 9, 16 décembre

Les dimanches 3, 10 et 17 décembre

Ainsi que chez Bernadette à Ste-Anne et chez Le Primeur de St-Jean – St Jean du Gérais à Missillac

Merci de venir nombreux soutenir cette action solidaire. Nous comptons sur votre générosité.

Les Hospitalières et Brancardiers d'Arvor

GRATUI-T : Espace convivial de dons et d'échanges : Rue des Jardins

L'espace Gratui-T est ouvert le dernier samedi de chaque mois entre 10h et 13h.

Samedi 25 novembre

Samedi 16 décembre

Quel que soit votre âge ou vos disponibilités, si l'aventure vous intéresse, rejoignez-nous !

Donnez des objets qui ne vous sont plus utiles / choisissez des objets qui vous plaisent

Suivez nos activités sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/gratuiT56130>

Renseignements par mail : gratui-t@mailo.com

NOUVEAU À SAINT-DOLAY

Agenda de la Médiathèque

Mois du film documentaire

Jeudi 16 novembre à 20h - Salle de projection de la médiathèque

Projection du film *Le chant des vivants* de Cécile Allégra / 2022 / 82 mn.

Synopsis : Bailo, Egbal, Anas, David, Sophia, Hervé, Chérif, Michael, Haylat, Victoria, Fadumo, Ismail et tant d'autres ont 20 ans. Ils ont fui l'Érythrée, le Soudan, la Somalie, la Guinée, la RDC, et ont survécu à la longue route de l'exil, aux camps de torture libyens. À Conques, en Aveyron, ils sont accueillis par les habitants et l'association Limbo pour se poser un temps et suivre des ateliers d'art-thérapie.

Peu à peu, un lien se renoue entre leur corps torturé et leur psyché meurtrie.

Le souvenir de la route s'atténue, la parole renaît.

La projection sera suivie d'une rencontre-débat avec 2 intervenantes de l'association Cimade de Vannes.

En partenariat avec Cinécran

Gratuit - Inscription recommandée

Musique de Scandinavie et des Balkans

Concert duo VÓDEN

Mercredi 13 décembre 19h à la médiathèque

À travers le nyckelharpa et la vielle à roue auxquels s'ajoutent des touches de chant et de kavals, le duo Vóden interprète un répertoire allant de la Scandinavie aux Balkans autour de thèmes traditionnels ou composés. Avec douceur ou beaucoup d'énergie, Marguerite Lersteau et David Sévérac transmettent ici leur amour du rythme et des musiques populaires.

Gratuit – Inscription recommandée

La médiathèque hors les murs

- Tous les vendredis matin, la médiathèque accueille 2 classes des écoles de la commune. Ces temps d'accueil sont construits autour de 3 propositions : une équipe de bénévoles propose des lectures, les bibliothécaires animent des ateliers-découvertes et les enfants choisissent des livres à emprunter.
- Chaque mois, les bibliothécaires organisent des séances de lectures pour les tout-petits et leurs assistantes maternelles, en partenariat avec le SIVU de La Roche Bernard.

BONUS 😊 au mois de novembre, 2 ateliers d'éveil musical animés par Karl d'*Esprit Nomade* seront proposés aux enfants : une découverte des instruments du monde associée à des contes et chansons pour les bébés + une initiation au Didgeridoo pour une classe de CM2.

mediatheque@saintdolay.fr / Téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

BULLETIN ANNUEL

Les articles sous format **numérique texte** (sans photo sauf pour la mise en page, les photos doivent être envoyées en pièce jointe au mail afin de conserver la qualité) sont à transmettre par courriel :

pcanaux_st_dolay@yahoo.com ou à mairie@saintdolay.fr

pour le jeudi 10 décembre dernier délai.



RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITES SUR LE SITE DE LA MAIRIE : <https://www.saintdolay.fr/>

FACEBOOK : commune de Saint-Dolay

Note : Les délibérations et le procès-verbal du Conseil Municipal sont disponibles sur le site internet sous la rubrique : [mairie/vie-municipale-conseil-municipal](#).